

Assemblée des parents d'élèves

Séance du jeudi 15 mai 2014 à 20h15

Madame Sophie Despond ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et en remerciant les parents des élèves de consacrer cette soirée à cette séance.

Mme Despond présente Mesdames Géraldine de Giovanini, Martha Pereira enseignantes au secondaire et trois élèves Naomi, Brigitte et Anthony qui nous présenteront le conseil des élèves qui a été mis en place cette année.

Le déroulement de la soirée commencera par :

1. la présentation du conseil des élèves
2. l'organisation du Sport Scolaire Facultatif
3. l'accueil parascolaire
4. qui est responsable de votre enfant sur les différentes étapes du chemin ?
5. écouter M. Nicolas Perreiro, médiateur à Car Postal
6. un échange autour de vos questions, remarques et propositions éventuelles

1. Présentation du Conseil des élèves

L'objectif du conseil des élèves est d'améliorer la vie dans l'école. Il se compose de 1 élève par classe (il s'est présenté et il est chargé de messenger). Il y a 4 séances par année et une commission de projets a été créée (il s'agit de quelques élèves qui mènent à bout un projet).

La composition du comité

Présidente : Naomi Ndualu (présider les séances, renvoi des délégués, partager en cas d'égalité, ordre du jour)

Vice-président : Rafael Soares Perreira (sa fonction a été annulée en cours d'année car 3 personnes du comité suffisent)

Secrétaire : Brigitte Roulet (convocation des séances, ordre du jour et procès-verbal)

Scrutateur : Anthony Jean-Mairet (appel et comptage)

Les projets en cours sont :

- le bal de fin d'année du 4 juillet = le projet reste en cours
- la boulangerie = le projet n'a pas abouti
- les cours facultatifs de cuisine et d'ACT pour les élèves VSP = le projet a été annulé
- la création d'heures d'études = le projet doit être établi par la commune
- arrêt du bus à la DLT = le projet reste en cours
- tournoi interscolaire = le projet reste en cours
- installation de deux Selecta : 1 Selecta aura uniquement des boissons Henniez / Henniez aromatisé et 1 Selecta nourriture sera composé de Farmer et branches de céréales.
- aspirateur en salle d'ACT et miroir pour les filles
- création d'un journal et d'un site internet = le projet reste en cours
- un plan de classe = le projet a été repris par les maîtresses
- dédoublement des appuis pour les enfants de l'extérieur = le projet sera probablement annulé
- création d'une cantine = il y aurait très peu d'élèves... le projet a donc été annulé

Aucune question concernant les futurs projets. Mme Despond remercie les maîtresses et les élèves pour avoir consacré leur début de soirée et les félicite.

2. Le Sport Scolaire Facultatif

Mme Ménétreay a rencontré les maîtres de sport avec M. Duboux. Il a été défini que chaque organisateur d'activité serait en possession de la liste des enfants avec les coordonnées téléphoniques.

Sur le dépliant, il y a aussi un nouveau numéro de portable où les parents peuvent le composer si leurs enfants ne peuvent pas se rendre.

Les organisateurs devront donner un feed-back aux maîtres de sport. Quant à eux, ils demandent à l'enfant le respect vis-à-vis de son engagement.

Aucune question concernant le sport scolaire facultatif. Mme Despond donne la parole à M. Savary pour l'accueil parascolaire.

3. L'Accueil Parascolaire

À ce jour, il y a l'association Croqu'Bonheur qui accueille les enfants pour le midi (environ 12 à 15 places) et l'après-midi (environ 25 enfants). L'association étudie la possibilité d'ouvrir à partir de 7h00 jusqu'à 8h30. Les places sont malheureusement limitées.

La constitution vaudoise oblige, à partir de septembre 2015, à mettre en place un accueil parascolaire. Le gros problème de Payerne, c'est les locaux. Actuellement, la commune souhaiterait que l'association Croqu'Bonheur prenne en charge le parascolaire chapeauté par l'ARAJ. Il y aurait donc des changements de tarifs... Les prix seront fixés selon le revenu (comme une garderie). Tant qu'il n'y a pas de locaux, on ne pourra pas accueillir plus d'enfants qu'aujourd'hui.

La commune de Corcelles aurait des locaux disponibles pour les enfants Corcallins.

Aujourd'hui, il n'y a malheureusement pas de grand changement par rapport à l'année passée.

Question d'un parent

Qu'attend la commune pour faire une cantine scolaire ?

M. Savary : on constate que les années passent et que rien n'a été fait. Ils discutent du prochain collège qui se fera probablement aux Rammes mais cela voudrait dire pas avant 2018 – 2020.

M. Savary est sorti de la séance et il en a été déduit que tant qu'on a pas de locaux on ne fait rien...

Pour l'instant, le projet de l'Accueil Parascolaire derrière la tour reste en stand by car le problème du mur est toujours existant. Est-il toujours d'actualité ?

4. À qui incombe la responsabilité de nos enfants sur le chemin de l'école ?

M. François Leuthold prend la parole.

Pour les enfants non transportés par les transports communs :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| - de la maison à l'école | sous la responsabilité des parents |
| - de la sonnerie à la sonnerie | sous la responsabilité de l'école |
| - de la sonnerie à la maison | sous la responsabilité des parents |

Pour les enfants transportés par les transports publics :

- | | |
|---|------------------------------------|
| - du domicile au lieu de prise en charge | sous la responsabilité des parents |
| - de la prise en charge à la sonnerie | sous la responsabilité de l'ASIPE |
| - de la sonnerie à la sonnerie | sous la responsabilité de l'école |
| - de la sonnerie au lieu de prise en charge | sous la responsabilité de l'ASIPE |
| - de la sortie du bus à la maison | sous la responsabilité des parents |

L'ASIPE a été attentive pour le cas de Grandcour. Une solution a dès lors été trouvée, il s'agit d'une dame qui surveille les enfants. Il est clair que les enfants doivent respecter les règles. Le comportement de l'enfant incombe aux parents et non pas à l'école ou à la personne qui les surveille !

La municipalité de Payerne a mis en place du personnel de la police administrative qui va régulièrement jeter « un œil au château ». Une maman précise qu'elle n'a jamais vu la police administrative et que l'attente est aux alentours de 20 min.

Mme Despond précise que les attentes de moins de 10 min sont jugées normales. Au delà de 10 min, une solution doit être trouvée. Des projets sont en cours pour les endroits dépassant les 10 min.

Questions des parents ?

[Y a-t-il une raison particulière pour que le bus de Grandcour s'arrête à la gare et non pas à la DLT ?](#)

Les flux d'élèves qui vont de la Gare à la Promenade, c'est une partie des élèves qui sont sur des bus de ligne avec des arrêts prédéfinis. Il y a différents arrêts supplémentaires qui sont à l'étude.

[Pourquoi l'arrêt du parc aux biches a été annulé ?](#)

L'arrêt du bus a été principalement retiré à cause de la construction qui a été refaite. Il n'y a plus assez de place. Le bus serait obligé de s'arrêter sur la route ce qui mettrait grandement en danger les enfants.

Mme Despond précise qu'elle prend note de ce qui a été dit et pourra soumettre ce problème à la commission « sécurité ».

Comment détermine-t-on les passages piétons sécurisés ou non ?

Dans un premier temps, les patrouilleurs ont été mis en place sur les principaux axes.

En ce moment même la commission sécurité regarde les bus et les passages piétons s'ils sont signalés ou pas au niveau du sol, s'il y a un patrouilleur...etc... La commission « sécurité » est consciente qu'il existe plusieurs endroits qui manquent de sécurité. Elle a donc rendez-vous prochainement avec la municipalité de Payerne afin de relever les différents points des passages non sécurisés. Le dossier est en cours.

M. Leuthold précise qu'il y a peut-être eu un oubli concernant l'évolution des différents quartiers. Il faut modéliser la provenance des élèves. C'est un travail qui est en cours actuellement.

Mme Despond informe que le CEt veut recenser les lignes de pedibus. Il y aura une personne de référence qui sera nommée. C'est les parents qui doivent créer les nouvelles lignes de pedibus. Ils s'engagent normalement pour 1 voir 2 trajets par semaine.

Des informations plus précises seront dans le trait d'union et dans l'info-parents.

5. Car postal

La semaine passée, le bus Missy-Payerne aurait transporté des élèves avec un pneu crevé, est-ce normal ?

M. Perreiro confirme qu'il y a bien eu un changement de chauffeur jeudi passé mais n'a pas du tout connaissance d'un quelconque accident ou d'un pneu crevé. Aucune réparation n'a été entreprise. Ni car postal, ni l'école et ni l'association des parents d'élève ne sont au courant de cet incident. M. Perreiro propose à l'intervenante de donner sa carte afin que sa fille puisse donner toutes les informations requises.

Concernant les arrêts de bus, ils sont régis par le service de la mobilité du canton et l'office fédéral des transports.

Si des arrêts sont enlevés, c'est que la statistique a démontré qu'ils devaient être supprimés.

À Payerne, il y a deux sortes de véhicules :

- le véhicule scolaire qui sont directement lié à Car Postal
- le bus de ligne qui dépend d'un entrepreneur (M. Moratel)

Le véhicule transport scolaire a des arrêts définis par rapport à l'école. Les arrêts sont sécurisés et il y a 1 enfant par siège assis et attaché

Pour Grandcour, il s'agit d'un transport de ligne. Le bus compte 35 à 37 places assises et pratiquement le même nombre de places debout. Dans ce genre de bus, il peut donc y avoir jusqu'à 70 à 85 personnes. Il est strictement interdit de se balader dans le bus et de courir.

Après entente avec les écoles, « un permis de bus » a été créé. Depuis cette introduction, il y a nettement moins de problèmes. Le conducteur du bus a un contact différent avec les élèves, ils se sentent identifiés et surveillés. Le problème d'incivilité avec les enfants a baissé de 60%.

À ce jour, il n'y a pas eu d'exclusion. M. Perreiro précise tout de même que le comportement de l'enfant est sous la responsabilité uniquement des parents.

S'il y a un souci, Car Postal va dénoncer le cas à sa hiérarchie et suivant la gravité, les parents de l'enfant pourraient être convoqués à Car Postal d'Yverdon.

Si un problème survient à l'intérieur du car, il faut avertir directement la commission des transports de l'ASIPE (le no se trouve dans l'info-parents) et/ou Car Postal Direction région ouest.

[La conductrice de bus pour Grandcour est en arrêt maladie mais le bus de remplacement n'est pas assez grand ! Pourquoi ?](#)

Le remplaçant du bus n'a pas le permis D d'où un manque de place dans le bus. C'est la raison pour laquelle une maman a dû prendre 4 enfants dans sa propre voiture.

C'est difficile pour Car Postal de trouver une personne avec le permis D. Car Postal n'a pas pu avertir les parents car seul les conducteurs de bus sont en possession des numéros de téléphones.

Il s'excuse pour les désagréments causés.

6. Echange

Plus de question de la part des parents.

La parole n'étant plus demandée, Madame Despond remercie pour les débats nourris et lève la séance à 21h28.

AU NOM DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES:

L'un des représentant :

La secrétaire :

Sophie Despond

Cindy Genilloud